



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Agence de
l'Innovation pour
les Transports**

Programme *Propulse* Appels à projets

Ces appels à projets, à l'exception de l'appel « U-Space Together », sont ouverts à compter du 30 août 2021 et se clôturent le 15 octobre à 23h59 (heure de Paris).

Les projets peuvent être soumis pendant toute la période d'ouverture des appels à projets.

Le présent document décrit les modalités des appels à projets.

Table des matières

1	Cadre général	3
1.1	Contexte des appels à projets du programme Propulse.....	3
1.2	L'Agence de l'innovation pour les transports	4
1.3	Le programme Propulse	4
1.4	Le calendrier.....	5
2	Annexe 1 – Appel à projets Propulse « Transports durables »	6
2.1	Contexte.....	6
2.2	Critères d'éligibilité.....	7
2.3	Critères de sélection.....	7
2.4	Accompagnement et aide apportés aux lauréats.....	8
2.5	Nombre de places	8
2.6	Confidentialité et communication	9
3	Annexe 2 – Appel à projets Propulse « Aménagement des espaces pour un usage multiple » avec pour cette première édition le thème « U-space Together »	10
4	Annexe 3 – Appel à projets Propulse « Communautés de données »	12
4.1	Contexte.....	12
4.2	Périmètre et objectifs de l'appel à projets de communautés	12
4.3	Critères d'éligibilité.....	14
4.4	Critères de sélection.....	14
4.5	Accompagnement et aide apportés aux communautés lauréates	15
4.6	Nombre de places	16
4.7	Confidentialité et communication	16
5	Annexe 4 – Appel à projet Propulse « Intrapreneuriat »	17
5.1	Contexte.....	17
5.2	Objectif et thématiques	17
5.3	Critères d'éligibilité.....	17
5.4	Critères de sélection.....	18
5.5	Accompagnement et aide apportés aux lauréats.....	18
5.6	Nombre de places	19
5.7	Confidentialité et communication	19

1 Cadre général

1.1 Contexte des appels à projets du programme Propulse

Le secteur des transports va vivre une transformation profonde au cours des 30 prochaines années avec 4 grands défis à relever : la transition écologique et énergétique, la résilience des services en temps de crise, la révolution numérique et le renforcement de la cohésion des territoires.

En effet, le secteur des transports représente la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre en France, avec 30% des émissions : sa décarbonation constitue donc un immense défi, mais c'est celle qui aura le plus d'influence pour agir à grande échelle sur la décarbonation globale de l'économie. Pour cela, les efforts de recherche et développement doivent être priorités vers les technologies innovantes et décarbonées pour les transports.

Les infrastructures et les services de transport vont également être impactés par le changement climatique et doivent s'adapter pour être plus résilients aux conséquences du changement climatique : les extrêmes de température, l'intensité des précipitations, la sévérité des sécheresses, tous ces événements climatiques aujourd'hui rares mais qui demain vont se multiplier. La pandémie a aussi montré le besoin d'améliorer encore la résilience de nos services de transport et de logistique en temps de crise. L'innovation peut et doit apporter des solutions.

La révolution numérique a, quant à elle, un impact également considérable sur l'organisation des transports. Les services numériques peuvent en effet contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en optimisant les déplacements, en fluidifiant l'expérience voyageur des trajets multimodaux (grâce à l'émergence des systèmes MaaS, *Mobility as a Service*, qui intègrent l'accès à une information complète et à la billettique sur l'ensemble des modes de déplacements disponibles dans un territoire), et en permettant ainsi de maximiser le changement de comportement vers les modes de transport les moins émetteurs. L'accès aux données et leur gouvernance, le traitement et la sécurisation des données personnelles ou encore l'intelligence artificielle apparaissent ainsi comme des enjeux majeurs pour imaginer, dimensionner et évaluer au mieux les services de mobilité nécessaires à la transition écologique et à une meilleure desserte des territoires. Ces nouvelles technologies doivent être réfléchies dans leur ensemble, en s'assurant qu'elles sont mises au service de l'intérêt général et que leur empreinte carbone et matérielle est maîtrisée.

Enfin, l'enjeu de la cohésion des territoires est crucial. La réduction des déplacements subis et le développement de solutions de mobilité innovantes constituent des leviers majeurs de résorption des fractures territoriales et de désenclavement des territoires.

Pour accompagner le développement des innovations qui apporteront des solutions à ces enjeux, le Ministère des Transports a créé l'Agence de l'innovation pour les transports (AIT). Chargée de détecter et d'accompagner les projets innovants les plus prometteurs, l'AIT s'inscrit dans une démarche d'impulsion et de facilitation d'idées novatrices qui dessineront les mobilités de demain.

1.2 L'Agence de l'innovation pour les transports

L'Agence s'appuie sur les équipes de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) et de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Elle vise à apporter une dynamique d'accélération des projets et démarches d'innovations. L'AIT donne de la visibilité aux acteurs de l'écosystème sur les grandes orientations de l'innovation qui sont nécessaires, qu'il s'agisse d'atteindre les objectifs de décarbonation des transports ou ceux de qualité de service pour répondre aux besoins des usagers et des territoires. Elle participe à fédérer l'écosystème des transports, y compris dans les administrations du Ministère, au-delà des manques de coordination qui existent parfois entre les différents modes. L'AIT a aussi vocation à identifier les plus en amont possible les innovations et les grandes tendances technologiques pour anticiper, préparer et faciliter les évolutions réglementaires qui pourront être nécessaires au déploiement de ces innovations. Pour des innovateurs venant de secteurs essentiels aux nouvelles mobilités et transports du futur, l'AIT est le point d'entrée du monde des transports et de l'administration. Pour les services du Ministère, l'AIT a vocation à valoriser et orienter les démarches existantes et émergentes.

1.3 Le programme Propulse

Afin d'accompagner et d'accélérer les démarches d'innovation, l'Agence de l'innovation pour les transports lance le programme Propulse.

Le programme a pour objet d'accélérer les innovations les plus prometteuses et avec le plus fort impact de tous types : de services, d'usages, technologiques, sociales, organisationnelles, industrielles, avec le support des services des directions générales de l'aviation civile et des infrastructures, des transports et de la mer. Lors de la sélection des projets retenus, une attention particulière sera portée sur la diversité des projets, et des types d'innovation et sur la couverture de l'ensemble des modes de transports. Les projets devront œuvrer pour le bien commun national et porter l'intérêt public en ayant un fort impact, au service des populations, des territoires et du développement durable.

Les projets lauréats seront accompagnés par l'AIT et bénéficieront de l'appui d'experts de haut niveau. Porteurs du label AIT, ils seront mis en relation avec l'écosystème de l'Agence et profiteront d'une visibilité renforcée au travers des communications de l'Agence et du Ministère. Le programme Propulse ambitionne d'apporter des solutions à chaque porteur de projet innovant en matière de mobilité : levée de verrous réglementaires, soutien contractuel et juridique notamment en termes d'achats publics, mise en relation avec des experts pour bénéficier de leur expertise, lieux d'expérimentations pour tester les prototypes ou premières séries, aide à la recherche de financements publics et privés, mise en relation avec un réseau scientifique et technique.

Ce programme Propulse est ouvert à tous ceux, agents publics, entrepreneurs, entreprises, associations, qui développent des projets et démarches innovants, exemplaires et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le futur des mobilités. Les projets attendus sont ceux au stade de prototype. Le programme est destiné aux porteurs de projets, entreprises, établissements publics ou collectivités locales ou agents du Ministère des Transports qui veulent s'engager dans le passage à l'échelle de leur projet, qui ont déjà une preuve de concept, et pour qui l'appui des équipes du ministère peut être déterminant.

Les projets retenus seront ceux qui prennent part à l'émergence de services de mobilités plus durables et qui souhaitent bénéficier d'un soutien étatique pour lever les obstacles à leur déploiement.

Afin de favoriser la diversité et la pluralité des projets, quatre appels constitutifs du programme Propulse sont lancés en 2021 :

- **L'appel Propulse « Transports durables »** vise à accompagner des projets externes à l'administration afin que des initiatives innovantes privées puissent bénéficier du support de l'AIT ;
- **L'appel Propulse « Aménagement des espaces pour un usage multiple »** avec pour cette première édition le thème « U-Space » qui vise à expérimenter à grande échelle des services de gestion du trafic aérien des drones à très basse altitude ;
- **L'appel Propulse « Communautés de données »** a pour vocation de regrouper les entités offeuses de données et les apporteurs de solutions au sein de l'écosystème des mobilités ;
- **L'appel Propulse « Intrapreneuriat »** aide les agents publics et leur service d'appartenance à améliorer le service public relatif au secteur des transports.

1.4 Le calendrier

- 30 août : lancement des 4 appels et ouverture des candidatures pour les appels « Intrapreneuriat », « Transports durables », « Communautés de données »
- Du 30 août au 24 septembre, possibilité d'échanger avec l'équipe de l'AIT sur la complétude et la recevabilité du projet
- 15 octobre : clôture des candidatures des appels à projets « Intrapreneuriat », « Transports durables », « Communautés de données »
- Du 15 octobre au 12 novembre, instruction des dossiers des candidatures des appels à projets « Intrapreneuriat », « Transports durables », « Communautés de données »
- Tenue des jurys à partir du 15 novembre

2 Annexe 1 – Appel à projets Propulse « Transports durables »

2.1 Contexte

Le secteur du transport, premier émetteur de CO2 doit être capable de poursuivre l'augmentation des distances parcourues, tout en décarbonant ses activités, conformément à la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Cet objectif souligne un besoin urgent pour le secteur de se réinventer et d'agir sur tous les vecteurs de gaz à effet de serre.

Il convient donc d'actionner tous les leviers possibles pour réussir cette transition écologique et notamment celui de l'innovation. Les projets candidats devront proposer des solutions avec un fort caractère innovant permettant d'agir à tous les niveaux :

- Réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre de tous modes de transport
- Améliorer l'intermodalité et le recours aux modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture et au transport routier
- Utiliser des énergies moins carbonées pour les véhicules individuels et collectifs
- Proposer des véhicules innovants très légers
- Faciliter l'essor des modes actifs, y compris les véhicules avec assistance électrique
- Réduire les émissions polluantes de toutes nature (particules, rejets divers incluant les produits dégivrants du domaine aérien)
- Réduire l'impact des bâtiments et infrastructures dédiés à la mobilité (production d'électricité décarbonée, économies d'énergies, limitation des déchets)

Les thèmes proposés sont indicatifs et non exhaustifs, les critères importants étant le caractère innovant des solutions et les gains environnementaux attendus.

Les projets pourront porter aussi bien sur la mobilité des personnes que la logistique et le transport de marchandises. Tous les modes terrestres et le mode aérien sont considérés.

Les projets attendus sont au stade prototype, c'est-à-dire lorsqu'ils ont prouvé leur fonctionnement systémique dans un environnement sécurisé. Les porteurs de projets devront présenter les verrous qui selon eux, les empêchent de se développer et leurs attentes vis-à-vis de l'administration. Ils bénéficieront d'un accompagnement visant à accélérer leur passage à l'échelle.

2.2 Critères d'éligibilité

Cet appel à projets est ouvert à toutes les entreprises privées, start-ups ou consortiums regroupant une ou plusieurs entreprises privées ou start-ups, en partenariat avec des associations, des universités, des universitaires, des fondations ou des instituts. Le projet doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

1. Etre soumis dans les délais via la plateforme de dépôt suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr> ;
2. Etre complet, au format imposé (cf. Annexe : Modèle de dossier), tous les paragraphes, tableaux et onglets étant renseignés ;
3. S'inscrire dans la finalité de développer des transports durables ;
4. Porter un projet d'innovation à passer à l'échelle
5. Être déposé par un porteur unique ou en cas de groupement, son mandataire ;
6. Être porté par une société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) et à jour de ses obligations fiscales et sociales à la date de dépôt du dossier.

Les projets ne respectant pas l'un des critères d'éligibilité sont écartés du processus de sélection, sans recours possible, mais gardent la possibilité de concourir à une éventuelle édition ultérieure.

Il est par ailleurs possible de réaliser un échange de pré-dépôt avec le secrétariat du programme (DGITM, DGAC) en envoyant un mail à l'adresse suivante : agence.innovation@transports.gouv.fr. Cet échange permet au porteur de s'assurer de l'éligibilité et de la pertinence de son projet vis-à-vis du présent cahier des charges.

2.3 Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- 1. Caractère innovant et valeur ajoutée du projet**
 - a. Pertinence du projet en cohérence avec l'ambition de contribuer aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone, notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - b. Caractère généralisable de la solution ;
- 2. Viabilité du projet**
 - a. Capacité du porteur à mener à bien le projet ;
 - b. Adéquation des compétences de l'équipe dédiée au projet, notamment en matière de développement rapide de projet innovant.
- 3. Critères environnementaux**
 - a. Efficacité énergétique ;
 - b. Réduction des gaz à effet de serre ;
 - c. Amélioration de la qualité de l'air ;
 - d. Limitation des impacts sur la biodiversité ;

- e. Optimisation de l'utilisation de ressources naturelles (recyclage, réemploi, etc.).

4. Impacts socio-économiques du projet

- a. Externalités socio-économiques du projet ;
- b. Impacts sur la mobilité des biens et des personnes

2.4 Accompagnement et aide apportés aux lauréats

Les projets lauréats bénéficieront du programme d'accompagnement de l'Agence de l'innovation pour les transports d'une durée de 9 mois. Ce programme d'accompagnement est constitué des volets suivants :

Appui général

- Aide à la recherche de terrains d'expérimentation à plus grande échelle en mobilisant le réseau de l'AIT
- Formation au processus de la commande publique, pour les projets visant des clients publics
- Rencontre avec des décideurs publics pour présenter la solution
- Aide à la construction de projets partenariaux (recherche de partenaires)
- Aide à l'identification de canaux de financements (appels à projets publics et privés)

Appui juridique

- Aide à la levée de verrous réglementaires ou appui à la mise en conformité pour les projets le nécessitant
- Aide à la mise en place d'une stratégie open source et plus généralement d'une politique de gestion de données adaptée

Connaissance des métiers du MTE et appui scientifique et technique

- Mise en relation avec le réseau scientifique et technique du ministère, construction de projets partenariaux en commun, aide à la construction de projets entreprises – laboratoires de recherche
- Accès aux connaissances métier : accès à des opérationnels du ministère, des formations en ligne
- Mise en relation avec les producteurs de données pour optimiser les réutilisations éventuelles

Communication

- Evènements thématiques dédiés organisés par l'AIT
- Relais de communication et diffusion de retours d'expérience
- Mobilisation des médias de communication internes et externes

2.5 Nombre de places

Jusqu'à 10 places sont offertes.

2.6 Confidentialité et communication

Confidentialité

Le porteur s'assure que les documents transmis dans le cadre du présent appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance de l'appel. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité et au respect de l'engagement de non conflit d'intérêt.

Communication

Les lauréats s'engagent à mentionner dans toute communication ou déclaration en lien direct avec leur projet, qu'ils sont « lauréats du programme Propulse de l'Agence de l'innovation pour les transports » ;

Les candidats et les lauréats autorisent expressément le ministère des Transports et l'Agence de l'innovation pour les transports à publier leurs nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise et la description non confidentielle de leur projet renseignée sur la plateforme de dépôt de candidature, dans le cadre des actions d'information, d'accompagnement et de communication liées au concours, y compris sur leurs sites internet.

3 Annexe 2 – Appel à projets Propulse « Aménagement des espaces pour un usage multiple » avec pour cette première édition le thème « U-space Together »

La France construit progressivement l'« U-space », c'est-à-dire la gestion du trafic aérien des drones à très basse altitude en Europe, avec laquelle des aéronefs avec ou sans équipages pilotés à distance devront évoluer dans l'espace aérien de manière sûre dans le respect de l'environnement et de la vie privée.

La Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA) de la DGAC promeut une approche collaborative et équilibrée de l'U-space, centrée sur les besoins des opérateurs de drones et des autres usagers de l'espace aérien. Elle soutient les nouvelles applications des drones qui contribuent aux missions d'intérêt général : recherche et sauvetage, sécurité civile, surveillance maritime et de travail aérien. Les drones n'ont pas besoin de grandes infrastructures et consomment pas ou peu de carburant. Pour un développement durable de cette activité, la DGAC est particulièrement vigilante sur l'impact sonore des drones à basse altitude et sur son acceptabilité sociale.

Ce nouveau mode de transport génère cependant une nouvelle forme de trafic aérien qui implique elle-même d'innover en matière de gestion du trafic aérien, avec un degré élevé d'automatisation et de numérisation. L'accroissement du nombre de drones entrant dans l'espace aérien et de la complexité des exploitations de drones (ex. vols dit « hors vue »), initialement à un niveau très bas, nécessite des solutions et des organisations nouvelles pour en garantir la sécurité notamment.

La création de l'U-space est soutenue en France par un programme de partenariats « U-space Together » mené notamment en collaboration avec le ministère des Armées. Ce programme vise l'intégration des drones en toute sécurité et de manière équitable dans les espaces aériens contrôlés, non contrôlés ou au-dessus des agglomérations.

« U-space Together » est construit en plusieurs étapes de sélection de partenaires sur la base de propositions techniques et économiques. Ses premières étapes constituent de grandes expérimentations de services pré-opérationnels et de modèles d'affaires sur la base de produits minimum viables (MVP). Les résultats de ces expérimentations sont en règle générale soumis au régime de l'ouverture des données publiques tel que prévu par le Code des Relations entre le Public et l'Administration. Ces expérimentations doivent converger en 2023 vers une architecture pleinement opérationnelle reposant sur une future plateforme digitale baptisée « Hubspace » qui sera créée dans le cadre de la dernière étape du programme.

A l'issue des premières étapes, la DSNA a établi des expérimentations de plateformes logicielles pour gérer notamment les demandes d'autorisation de vols de drones autour de 12 aéroports, avec 8 partenaires. La prochaine étape consiste à étendre les expérimentations du point de vue géographique en couvrant désormais la quasi totalité du territoire français avec des services préfigurant les services U-space (ex. gestion des drones en espace aérien non contrôlé, traitements automatisés, services météorologiques etc.). Cette étape a vocation à remplacer les expérimentations déjà

en cours. Cet appel à projets est toutefois entièrement ouvert à des acteurs qui ne sont pas issus de l'étape précédente.

Pour ce faire, les espaces aériens français à basse altitude ont été divisés en 3 grandes zones géographiques, définies par l'Administration, chacune constituant un lot de l'appel à projets. Le lauréat de chacune des zones, étant une entreprise ou un groupement solidaire, opérera au sein de la zone comme prestataire de services « B2C » vis-à-vis des exploitants de drones et comme prestataire de services « B2B » vis-à-vis notamment du contrôle aérien, des autorités civiles ou militaires. Ces services préfigurateurs de l'U space doivent permettre par exemple aux exploitants de drones d'assurer la « géovigilance », c'est-à-dire de prévenir une violation potentielle des limites de l'espace aérien autorisé ou encore de connaître le trafic aérien à proximité voire aussi de partager le positionnement de leurs propres aéronefs. Les solutions devront converger vers une interopérabilité complète des plateformes de gestion des vols de drones disponibles au sein d'une même zone géographique.

Pour ce faire, les 3 lauréats bénéficieront du soutien direct des services de la DSNA pour la mise en œuvre opérationnelle des services (études, facilitation, suivi, validation etc.) et d'une participation financière directe en plus d'une participation forfaitaire.

Une autre étape vise la mise en place d'expérimentations très localisées de recueil en temps réel de la donnée de positionnement géographique du trafic aérien à basse altitude (drone, hélicoptère, ULM, planeur etc.). A titre d'exemple, cette solution pourrait être basée sur de la fusion de données transmises par réseau, des capteurs multistandards et/ou des équipements embarqués de géolocalisation, qu'ils soient certifiés pour l'aviation ou non. La localisation de ces dernières expérimentations, qui devront être représentatives d'un espace aérien français, les solutions techniques, les acteurs et les modalités devront être proposés par les candidats et seront évalués selon des critères de performance opérationnelle et économique. Jusqu'à 2 zones d'expérimentation seront possibles, chacune correspondant à un lot de l'appel à projets. Les lauréats de cette étape disposeront du soutien des services de la DSNA mais aussi d'une participation financière directe.

La publication du règlement complet est prévue à compter du 15 septembre 2021. Ce règlement sera rendu disponible auprès de : u-space.dsna-ld@aviation-civile.gouv.fr.

Le règlement complet de cet appel à projets pour ces 2 étapes précisera la procédure de consultation et son planning, les conditions de participation, les critères de sélection et les principes du contrat de partenariat qui sera proposé.

4 Annexe 3 – Appel à projets Propulse « Communautés de données »

4.1 Contexte

Qu'il s'agisse de faciliter la collaboration entre les acteurs, de mieux informer le citoyen ou l'utilisateur, de tirer bénéfice des méthodes de traitement de masse des données, d'intelligence artificielle ou de jumeau numérique, les données constituent certainement le gisement d'innovation le plus prometteur des années à venir.

Ce constat général s'applique particulièrement au secteur des transports. D'une part ce secteur requiert une excellente coopération entre acteurs opérationnels et une communication parfaite des informations aux usagers pour leur permettre de planifier et de réviser au mieux leur projet de déplacement. D'autre part, notamment dans un contexte de recherche de performance environnementale accrue, les capacités de mesure et d'optimisation de cette performance sont un pivot indispensable pour favoriser la transition du secteur.

Trouver une approche inédite pour diminuer l'impact environnemental de notre secteur ou pour rendre un service plus performant à l'utilisateur, voilà les perspectives ouvertes par les nouveaux usages de la donnée. Mais pour permettre cela, il est indispensable de construire des cadres d'échange, de partenariat – parfois d'ouverture des données – dans un contexte où ces données sont souvent confidentielles, ou protégées par les acteurs pour des raisons stratégiques.

L'objet de cet appel est donc d'inciter les acteurs du secteur à imaginer des cadres de confiance, avec des conditions et des critères adaptés, de nature à favoriser l'innovation collaborative par la donnée. Ouvertes, semi-ouvertes, fermées si nécessaire, ces communautés de données auront pour objectif d'avoir un impact positif sur le secteur grâce à un meilleur partage de la donnée.

4.2 Périmètre et objectifs de l'appel à projets de communautés

Dans le cadre du programme Propulse de l'Agence de l'innovation pour les transports, le présent appel à projets vise à encourager la constitution et le développement de communauté de données, composante essentielle de l'innovation et levier important pour favoriser l'émergence de nouveaux services. Ces communautés de données peuvent se décliner selon plusieurs modalités :

- Des regroupements d'acteurs souhaitant innover en s'appuyant sur des données ouvertes. Il s'agit par exemple des communautés mises en place (ou en projet) dans le cadre de portail open data transports permettant aux autorités organisatrices de transports de dialoguer avec des réutilisateurs de données.
- Des regroupements d'acteurs, mobilisés dans des plateformes de partage de données qui, en raison de leurs caractéristiques (ex. enjeux de sécurité, sûreté, industriels et commerciaux), impliquent des échanges dans un cadre restreint. Il peut ainsi s'agir de la mise en place des communautés d'opérateurs de

transports de partage de données de mobilité, de démarches de type « Airport Collaborative Decision Making » et « Airport Operations Center » dans le domaine de l'aérien, de création de base de données communes pour la description et le calcul des itinéraires routiers

- D'une manière générale, toute proposition s'appuyant sur une hybridation des deux modalités supra sera pertinente.

Note : les candidats pourront, le cas échéant, participer à une ou plusieurs des communautés de données répondant à cet appel.

L'objectif du présent appel est d'accompagner ces communautés de données en cours de constitution pour qu'elles jouent pleinement leur rôle de facilitateur dans l'innovation numérique et à relever différents défis du secteur des transports, comme par exemple :

- Transition écologique : ex. réflexion sur les modalités d'accès à des données permettant de mieux évaluer et prendre en compte des critères environnementaux, ou bien, d'associer plus largement les secteurs de l'énergie, afin de préparer la transition vers une mobilité verte et hydrogène ;
- Qualité et réutilisabilité des données : ex. démarches visant à améliorer la qualité des données, notamment ouvertes, la clarté de leur publication, leur homogénéité et leur réutilisabilité par les usagers en s'appuyant par exemple sur une communauté de données mixte administration-usager ou opérateur-usager ;
- Révolution numérique : ex. démarches visant à diffuser ou à partager davantage de jeux de données transports (théoriques, temps réel voire prédictives), afin de renforcer la multimodalité et l'intermodalité dans les services proposés à l'utilisateur, de faciliter les mobilités du quotidien, d'optimiser la gestion des infrastructures, de réguler la demande et de gagner en résilience, fluidité... ;
- Véhicules et aéronefs autonomes : ex. instance d'échanges et d'études pour l'expérimentation des nouvelles formes de mobilités, impliquant un partage plus important de données et un risque accru en termes de cybersécurité ;
- Renforcement de la cohésion des territoires : ex. communautés de données permettant de prendre en compte les données des différents territoires, d'élaborer des diagnostics partagés et de discuter des spécificités ;
- Innovation ouverte : ex. lieu d'échanges pour établir des partenariats entre industriels, instituts de recherche et de formation, écosystèmes de startups et PME, opérateurs, territoires et puissance publique.
- Logistique : ex. améliorer la qualité de service de la supply chain, mettre en œuvre le big data, minimiser les retours à vide... ;
- Sûreté : ex. renforcer le partage des données concernant les atteintes aux biens et aux personnes, notamment entre forces de l'ordre et opérateurs de transports publics, en veillant à alimenter l'outil national ISIS. Développer des applications sur smartphone ou l'usage des réseaux sociaux pour faciliter le signalement d'incidents en temps réel ;
- Sécurité : ex. partage des données d'accidentologie entre administration (ONISR), assureurs, gestionnaires routiers, forces de l'ordre.

4.3 Critères d'éligibilité

Cet appel à projets de communautés est ouvert à toutes les entreprises privées, start-ups ou consortiums regroupant une ou plusieurs entreprises privées ou start-ups, associations, fédérations, établissements publics, administrations publiques, collectivités, universités, universitaires, des fondations ou des instituts. Le projet doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

1. Etre soumis dans les délais via la plateforme de dépôt suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr> ;
2. Etre complet, au format imposé (cf. Annexe : Modèle de dossier), tous les paragraphes, tableaux et onglets étant renseignés ;
3. Porter un projet de mise en place et d'animation d'une communauté et autour de l'échange et de l'utilisation de données ;
4. Etre déposé par un porteur référent et soutenu par plusieurs services ou entités ;

Les projets ne respectant pas l'un des critères d'éligibilité sont écartés du processus de sélection, sans recours possible, mais gardent la possibilité de concourir à une éventuelle édition ultérieure.

Il est par ailleurs possible de réaliser un échange de pré-dépôt avec le secrétariat du programme (DGITM, DGAC). Cet échange permet au porteur de s'assurer de l'éligibilité et de la pertinence de son projet vis-à-vis du présent cahier des charges.

4.4 Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

1. Positionnement et valeur ajoutée

- a. Description claire de la problématique et du type de « communauté de données » traités par le projet ;
- b. Pertinence par rapport aux défis du secteur des transports décrits plus hauts ;
- c. Prise en compte des enjeux d'interopérabilité, normes et standards existants, et également des règles d'accès ou d'utilisation des données (protection de la vie privée, enjeux de sûreté, etc.).

2. Viabilité

- a. Maturité ou niveau de développement de la réflexion permettant au jury de statuer sur la viabilité ;
- b. Capacité opérationnelle du (des) porteur(s) à mobiliser la communauté ;
- c. Moyens à engager ;
- d. Description et adéquation des compétences de l'équipe d'animation de la communauté.

3. Impacts socio-économiques et environnemental

- a. Externalités socio-économiques du projet : ex. possibilité de générer des emplois, solutions innovantes ;
- b. Impacts sur la mobilité des biens et des personnes ;
- c. Pertinence de la composition de la communauté et choix des acteurs : ex. présence d'associations produisant des communs, de start-ups, d'acteurs de la recherche, acteurs dans le champ de la cartographie, laboratoires d'innovation des opérateurs de transport, industriels, ... ;
- d. Impact de la communauté de données sur la performance environnementale des transports.

4.5 Accompagnement et aide apportés aux communautés lauréates

Les projets de communautés lauréats bénéficieront d'un programme d'accompagnement de 9 mois adapté par l'Agence de l'innovation pour les transports en plusieurs volets.

Appui général :

- La définition d'une stratégie d'échanges, d'ouverture de données (partage ou diffusion) au service des objectifs des producteurs de données ;
- L'identification des jeux de données transports existants et des moyens d'en faciliter l'accès et la diffusion ;
- Aide à la définition de modalités de partage entre acteurs de nouveaux jeux de données
- Aide pour identifier des terrains d'expérimentations, des partenariats ;
- Aide à l'identification des dispositifs de financement existants

Appui technique :

- Accompagnement pour comprendre et intégrer les caractéristiques des données transports produites par l'administration ;
- Mise en relation avec des compétences et des communautés d'utilisateurs pour faciliter l'accès aux solutions techniques par les producteurs ou les exploitants de données ;
- Travaux sur les verrous techniques autour des données transports : moyens technologiques permettant de mieux partager ou diffuser la donnée, prise en compte de normes/standards, qualité des données, cybersécurité.

Appui juridique & économique :

- Travaux sur les verrous juridiques autour des données transports : freins juridiques, modalités de réutilisation des données transports, possibilité d'introduire une redevance, prise en compte de la réglementation CNIL/RGPD, responsabilité sur la qualité des données, partage de données confidentielles, aide à la veille réglementaire ;
- Analyse des risques vis-à-vis des modèles économiques existants, risques de désintermédiation ;
- Assistance à la création de cadres hybrides d'échange de données permettant à la fois l'ouverture et la protection ;

- Assistance à l'identification de nouvelles chaînes de valeur et à l'identification de nouveaux paradigmes de partage de la valeur au sein de la chaîne de valeur de la donnée.

4.6 Nombre de places

Jusqu'à 5 projets de communautés de données seront sélectionnés.

4.7 Confidentialité et communication

Confidentialité

Le porteur s'assure que les documents transmis dans le cadre du présent appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance de l'appel. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité et au respect de l'engagement de non conflit d'intérêt.

Communication

Les lauréats s'engagent à mentionner dans toute communication ou déclaration en lien direct avec leur projet, qu'ils sont « lauréats du programme Propulse de l'Agence de l'innovation pour les transports » ;

Les candidats et les lauréats autorisent expressément le ministère des Transports et l'Agence de l'innovation pour les transports à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise et la description non confidentielle de leur projet renseignée sur la plateforme de dépôt de candidature, dans le cadre des actions d'information, d'accompagnement et de communication liées au concours, y compris sur leurs sites internet.

5 Annexe 4 – Appel à projet Propulse « Intrapreneuriat »

5.1 Contexte

Le secteur de la mobilité doit actuellement faire face à des défis de taille : changement climatique, fracture territoriale, diminution des ressources d'hydrocarbures, hausse du trafic etc. C'est donc tout l'écosystème des transports qui est en pleine mutation. Le ministère des transports souhaite donc accompagner et aider les agents de l'Etat et leurs services qui contribuent à dessiner les mobilités de demain.

5.2 Objectif et thématiques

Cet appel à projet aborde des concepts et des solutions innovantes internes à l'administration afin d'améliorer les services de mobilités sur le territoire, le fonctionnement de l'administration, notamment dans sa relation avec les entreprises et les usagers, d'améliorer la connaissance de la mobilité pour en faciliter le pilotage et, d'une manière plus générale, d'accroître l'impact de l'administration sur les thématiques sociales et écologiques de la mobilité.

Les projets attendus sont au stade prototype, c'est-à-dire lorsqu'ils ont prouvé leur fonctionnement systémique dans un environnement sécurisé. Les porteurs de projets devront présenter les verrous qui selon eux, les empêchent de se développer. Ils bénéficieront d'un accompagnement visant à accélérer leur passage à l'échelle.

5.3 Critères d'éligibilité

Cet appel à innovations est ouvert à tous les agents de la DGITM et de la DGAC, ainsi qu'aux agents des services déconcentrés (DREAL, DIR, DIRM), après accord de leur hiérarchie. Le projet doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

1. Etre soumis dans les délais via la plateforme de dépôt suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr> ;
2. Etre complet, au format imposé (cf. Annexe : Modèle de dossier) ;
3. Porter un projet d'innovation à passer à l'échelle

Les projets ne respectant pas l'un des critères d'éligibilité sont écartés du processus de sélection, sans recours possible, mais gardent la possibilité de concourir à une éventuelle édition ultérieure.

Il est par ailleurs possible de réaliser un échange de pré-dépôt avec le secrétariat du programme (DGITM, DGAC). Cet échange permet au porteur de s'assurer de l'éligibilité et de la pertinence de son projet vis-à-vis du présent cahier des charges ;

5.4 Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- 1. Caractère innovant et valeur ajoutée du projet**
 - a. Pertinence du projet en cohérence avec l'ambition de contribuer aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone ;
 - b. Caractère généralisable de la solution ;
 - c. Intérêt pour le service public
- 2. Viabilité du projet**
 - a. Capacité du porteur à mener à bien le projet ;
 - b. Adéquation des compétences de l'équipe dédiée au projet.
- 3. Critères d'éco-conditionnalité du projet**
 - a. Efficacité énergétique ;
 - b. Réduction des gaz à effet de serre ;
 - c. Amélioration de la qualité de l'air ;
 - d. Limitation des impacts sur la biodiversité ;
 - e. Optimisation de l'utilisation de ressources naturelles (recyclage, réemploi, etc.).
- 4. Impacts socio-économiques du projet**
 - a. Externalités socio-économiques du projet ;
 - b. Impacts sur la mobilité des biens et des personnes

5.5 Accompagnement et aide apportés aux lauréats

Les projets lauréats bénéficieront d'un programme d'accompagnement de 9 mois adapté par l'Agence de l'innovation pour les transports. Ce programme d'accompagnement est constitué des volets suivants :

Appui général

- Aide à la recherche de terrains d'expérimentation à plus grande échelle en mobilisant le réseau de l'AIT
- Rencontre avec des décideurs publics pour présenter la solution
- Aide à la construction de projets partenariaux (recherche de partenaires)
- Financement direct (jusqu'à 100K€) et aide à l'identification de canaux de financements complémentaires (appels à projets publics et privés)

Appui contractuel et juridique

- Aide à la levée de verrous réglementaires ou appui à la mise en conformité pour les projets le nécessitant
- Aide à la mise en place d'une stratégie open source et plus généralement d'une politique de gestion de données adaptée
- Appui à la négociation contractuelle, guide de contractualisation

Connaissance des métiers du MTE et appui scientifique et technique

- Mise en relation avec le réseau scientifique et technique du ministère, construction de projets partenariaux en commun, Aide à la construction de projets entreprises - labos
- Accès aux connaissances métier : accès à des opérationnels du ministère, des formations en ligne
- Mise en relation avec les producteurs de données pour optimiser les réutilisations éventuelles

Services logistiques et techniques

- Hébergement sur un site du ministère dans des locaux adaptés
- Aide à l'accès à un incubateur relevant du MTE
- Support au montage de simulations et de validation, d'études de sécurité, de cybersécurité,
- Support aux développements logiciels
- Support au recrutement de free-lance et à la gestion des ressources humaines
- Forge logicielle
- Outils de gestion de communautés
- Hébergement de portails B2B

Communication

- Evènements thématique dédiés organisés par l'AIT
- Relais de communication et diffusion de retours d'expérience
- Mobilisation des médias de communication internes et externes

5.6 Nombre de places

Jusqu'à 5 places sont offertes.

5.7 Confidentialité et communication

Confidentialité

Le porteur s'assure que les documents transmis dans le cadre du présent appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance de l'appel. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité et au respect de l'engagement de non conflit d'intérêt.

Communication

Les lauréats s'engagent à mentionner dans toute communication ou déclaration en lien direct avec leur projet, qu'ils sont « lauréats du programme Propulse de l'Agence de l'innovation pour les transports » ;

Les candidats et les lauréats autorisent expressément le ministère des Transports et l'Agence de l'innovation pour les transports à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise et la description non confidentielle de leur projet renseignée sur la plateforme de dépôt de candidature, dans le cadre des actions d'information, d'accompagnement et de communication liées au concours, y compris sur leurs sites internet.